

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
31 décembre 2004
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 20^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 29 octobre 2004, à 15 heures

Président : M. Balarezo (Pérou)**Sommaire**Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Mondialisation et interdépendance
- b) Migrations internationales et développement
- c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine
- d) Culture et développement
- e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-57910 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Présentation (suite) et débat général

Point 87 a) de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/59/312)

1. **M. Khan** (Division de coordination et d'appui au Conseil économique et social du Département des affaires économiques et sociales), avant de présenter le rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance (A/59/312), exerce le droit de réponse du Secrétariat aux déclarations formulées lors de la 19^e séance. Il rappelle que lors du débat, il a été déclaré que le rapport du Secrétaire général n'était pas aussi bien écrit que *La richesse des nations*, d'Adam Smith, et que les affirmations de ce rapport allaient beaucoup plus loin que les ambitions de cet auteur. L'orateur partage pleinement ces deux points de vue. En effet, les auteurs du rapport sont beaucoup plus ambitieux qu'Adam Smith, car ils cherchent à déterminer les conditions nécessaires et suffisantes pour que le développement se matérialise dans le monde entier. L'étude du développement économique de l'Europe démontre que la notion d'esprit d'entreprise et le droit de l'individu à se développer sont fondamentaux et nécessaires. Le marché et la concurrence sont considérées comme la pierre angulaire de la croissance. Toutefois, cette idée, présentée pour la première fois par Adam Smith, doit s'accompagner de l'idée de justice. Il n'y a point de liberté sans justice, il ne peut y avoir de marchés sans institutions, ni d'entreprises privées sans politiques gouvernementales et institutions publiques efficaces. Ce qu'affirme le rapport, c'est que, pour accéder à la croissance et au développement, il faut d'autres conditions propres à établir un équilibre entre ces idées, et c'est peut-être cela qui faisait défaut dans le débat de la séance précédente. Néanmoins, l'orateur tient à souligner qu'il ne s'agit pas de revenir à une conception étatiste du développement mais de gérer la mondialisation au profit de tous, notion qui figure dans la Déclaration du Millénaire. Pour ce faire, il ne suffit pas qu'il y ait liberté et marchés, il faut également justice et équité, et seulement ainsi pourront être atteints les Objectifs de développement du Millénaire.

2. Le rapport intitulé « Mondialisation et interdépendance » est axé sur les moyens d'atteindre ces objectifs dans le contexte de la mondialisation de l'économie mondiale. Le défi essentiel auquel se trouvent confrontés les pays en développement et, en

particulier, les pays les moins avancés, tient aux résultats inégaux de la mondialisation. S'il est vrai que les nouvelles technologies, les marchés et les flux de capitaux ouvrent de vastes perspectives, ils s'accompagnent également d'incertitudes et de risques. Les pays qui ont la capacité et les ressources pour tirer profit de ces possibilités bénéficieront probablement de la mondialisation; ceux qui manquent de capacité et d'accès seront probablement laissés pour compte. La mondialisation peut tout à la fois accélérer la croissance économique et accentuer les inégalités de revenu et de richesse. Dans ce contexte de possibilités et d'incertitudes, la coopération pour le développement ne saurait se soustraire à l'obligation plus difficile de veiller à ce que la mondialisation profite à tous. Comme le dit le rapport, les objectifs de développement du Millénaire ne pourront être atteints que si est formulée une réponse normative globale cohérente. Les possibilités de promouvoir le développement, reconnues dans le processus de mondialisation, ne se sont pas encore concrétisées dans beaucoup de pays en développement, et surtout dans les pays les plus pauvres, qui ont besoin d'un appui pour participer efficacement et sur un pied d'égalité à ce processus et atteindre les objectifs de développement agréés par la communauté internationale, y compris les objectifs du développement du Millénaire. La mondialisation se traduit de façons diverses dans les objectifs économiques, sociaux et écologiques, et l'une des tâches les plus difficiles est d'harmoniser ses effets dans ces domaines. Le rapport s'efforce d'identifier les différents effets de la mondialisation et le moyen de les contrôler par l'adoption de politiques cohérentes aux échelons national, régional et mondial.

3. La mondialisation a des effets différents sur la vie des populations. De l'avis général, dans certains cas, elle a contribué à accentuer les inégalités de revenus. Par exemple, en Amérique latine, avec la libéralisation des échanges commerciaux, l'importation de technologies de pointe a réduit la demande de main-d'œuvre non qualifiée et augmenté celle de travailleurs qualifiés et instruits. Ce phénomène a accentué l'inégalité de rémunération ainsi que le chômage. L'ouverture du secteur financier, en particulier aux flux de capitaux à court terme, a donné lieu à de vastes opérations spéculatives qui ont engendré de graves crises financières, avec des coûts sociaux élevés, comme celle qui s'est produite en Asie de l'Est à la fin des années 90. La mondialisation a des effets

contradictoires sur la protection de l'environnement. Si les marchés ouverts et les nouvelles technologies ont facilité le transfert de technologies non nuisibles à l'environnement et l'utilisation efficace des ressources naturelles, ils ont également engendré de nouveaux modes de consommation et de production non viables. Pour faire face à ces aspects de la mondialisation, il convient de prêter une attention particulière aux moyens de promouvoir des politiques cohérentes qui se renforcent mutuellement.

4. À l'échelon national, il convient de renforcer la gouvernance et d'assurer la coordination entre les autorités économiques, sociales et écologiques, et de dispenser une aide afin de créer des institutions et de renforcer la capacité de coordination normative. Étant donné que les pays qui ont réussi à tirer profit des possibilités qu'offre la mondialisation sont ceux qui possèdent les ressources humaines et l'infrastructure nécessaires pour s'intégrer à l'économie mondiale, il est essentiel d'accroître les investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. À l'échelon régional, il y a lieu de promouvoir l'intégration entre les politiques nationales et régionales, afin d'aider en particulier les pays petits et pauvres à participer à l'économie mondiale, car cela permettrait de mettre fin aux limitations structurelles. Dans certaines régions, des efforts sont faits pour assurer l'intégration économique, notamment en ce qui concerne le commerce et le développement de l'infrastructure. Ces initiatives doivent être étendues au secteur social et à l'environnement, ainsi qu'à la valorisation des ressources humaines et au développement de la science et de la technologie. La cohérence des politiques au niveau régional pourrait être le lien essentiel entre les politiques nationales et les processus mondiaux. L'intégration régionale peut aider à définir une position cohérente qui permette aux États d'une région de négocier et d'obtenir des conditions justes, tout en maintenant leur autonomie. Certaines régions ont progressé sur cette voie, mais d'autres ont encore beaucoup à faire. Malgré les nombreux défis à relever à l'échelle mondiale, le rapport se concentre sur le manque de cohérence des politiques relatives à l'aide et au commerce. Certaines des politiques commerciales des pays développés, notamment celles qui régissent l'accès aux marchés et revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, tendent à annuler l'aide au développement. Ainsi, pour que les flux financiers et commerciaux et les flux d'aide aient des effets favorables sur le développement, il faut que les

politiques appliquées par les mécanismes normatifs et les institutions mondiales soient cohérentes.

5. Il importe également que la communauté internationale tienne compte des besoins des différents pays ainsi que du niveau de développement et de la capacité et de l'intégration de chacun. Il faut conférer aux États l'autonomie suffisante pour qu'ils puissent s'intégrer à l'économie mondiale à leur propre rythme, afin d'éviter que leur intégration se fasse aux dépens de leurs secteurs social et écologique. En résumé, la cohérence des politiques doit devenir un instrument utile à l'économie interne en général, y compris à ces deux secteurs. Les conférences et sommets des Nations Unies ont contribué à créer un consensus sur un programme intégré de développement, en créant un cadre pratique pour promouvoir la cohérence des politiques à l'échelle mondiale. Au centre de cette dernière initiative figure le huitième objectif de développement du Millénaire, relatif à l'établissement d'une alliance mondiale pour le développement. L'un des traits essentiels de cette alliance est la nécessité de formuler des politiques cohérentes en matière d'aide, de commerce et d'allègement de la dette, qui soutiennent les priorités des stratégies nationales de développement.

6. Il est encourageant de voir qu'avec l'application du Consensus de Monterrey, des progrès ont été réalisés sur le plan de la cohérence entre les politiques macroéconomiques, des politiques commerciales et des politiques à l'égard de l'aide et de la dette. Il convient de citer également les progrès observés récemment dans l'application du programme de travail de Doha sur le commerce. Cependant, pour que les bienfaits de la mondialisation soient répartis équitablement, il faut aller beaucoup plus loin. Le rapport contient des recommandations concrètes à cet égard, et l'orateur espère que la Commission les examinera au cours de ses délibérations.

Point 87 b) de l'ordre du jour : Migrations internationales et développement
(A/59/325 et A/59/73)

7. **M. Chamie** (Division de la population du Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/59/325), rédigé en application de la résolution 58/208 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport

sur les migrations internationales et le développement. Lors de la préparation de ce rapport, il a été tenu compte des consultations qui ont eu lieu avec les organes, organismes, fonds et programmes compétents du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales travaillant dans le domaine des migrations et du développement. Ce rapport résume les activités récentes des organisations compétentes aux niveaux régional et international, en tenant compte de l'expérience acquise dans la gestion des migrations et des politiques de migration, et examine les mécanismes que le système des Nations Unies pourrait mettre en place pour examiner les questions relatives aux migrations internationales et au développement. Il signale certaines des principales initiatives lancées par les États membres pour créer un cadre multilatéral de coopération afin d'améliorer la gestion des migrations et présente des suggestions sur les options dont disposent les Nations Unies pour traiter la question des migrations internationales et du développement.

8. Les mécanismes intergouvernementaux établis par le système des Nations Unies qui s'occupent des questions de migration internationale sont la Commission de la population et du développement dans le domaine économique et social, la Commission des droits de l'homme dans le domaine des droits de l'homme et les organes intergouvernementaux de l'Organisation internationale du travail et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le domaine opérationnel. En dehors du système des Nations Unies, il convient de noter particulièrement des travaux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Toutefois, il n'existe pas de liens nombreux et complexes entre les migrations internationales et le développement. Néanmoins, l'importance de ces migrations dans les affaires mondiales étant de plus en plus largement reconnue, la communauté internationale a commencé à examiner la façon dont les Nations Unies pourraient appuyer et promouvoir les actions visant à répondre aux problèmes de migration à l'échelle mondiale. Par exemple, les États membres estiment d'une façon générale que le rôle des Nations Unies dans la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les migrations internationales est essentiel pour dissiper les mythes à cet égard et aider à la formulation de politiques adéquates. Les États membres soulignent également la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination

entre les organismes, organes et fonds des Nations Unies et les autres organisations actives dans ce domaine.

9. L'orateur souligne quatre points. Premièrement, ces dernières années, les mouvements de personnes à travers les frontières ont augmenté en ampleur et en complexité, et pas seulement en visibilité. Les migrations internationales influent sur la vie et le bien-être de nombreuses populations et sociétés, ainsi que sur le fonctionnement de certains États et groupes d'États. Les migrations internationales sont considérées aujourd'hui comme un phénomène mondial, auquel participent de plus en plus les États, que ce soit en tant que pays d'origine, en tant que pays d'accueil de migrants ou en tant que pays de transit, avec les conséquences démographiques, économiques, sociales et politiques de plus en plus lourdes que cela comporte pour les villes, les provinces, les nations et les régions. Deuxièmement, les migrations internationales occupent une place particulière dans les programmes politiques. En Europe, dans le golfe Persique, en Amérique, en Asie du Sud-Est, en Afrique australe et en Océanie, elles préoccupent de plus en plus les particuliers, les communautés, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les États. Ces inquiétudes se reflètent dans les débats qui ont lieu dans les capitales nationales, ainsi que dans les forums régionaux et interrégionaux. Ainsi, au cours de la dernière décennie, la question des migrations internationales et du développement a figuré six fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Troisièmement, bien qu'aucune décision n'ait encore été prise sur la convocation d'une conférence des Nations Unies sur ce thème, l'attente que les Nations Unies abordent ce problème de façon globale est de plus en plus grande. À cet égard, le dialogue de haut niveau prévu pour 2006 offrira de nouvelles occasions d'examiner les nombreuses facettes de ce phénomène. L'examen de ces questions aux Nations Unies sera également enrichi des conclusions de la Commission mondiale sur les migrations internationales, dont le rapport doit être publié dans le courant de 2005. Enfin, au XXI^e siècle, les migrations internationales resteront un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale, et bien que les intérêts nationaux divergent sur certains aspects de ce phénomène, il ne fait pas de doute que la collaboration internationale sera nécessaire pour faire face aux problèmes inquiétants et tirer parti des perspectives prometteuses qu'ouvrent les migrations internationales.

Point 87 c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (A/59/203)

10. **M. McClean** (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et la restitution de ces avoirs aux pays d'origine (A/59/203), souligne qu'en moins d'un an, la Convention des Nations Unies contre la corruption, approuvée par l'Assemblée générale aux termes de la résolution 58/4 du 31 octobre 2003 et ouverte à la signature à la Conférence politique de haut niveau tenue à cette fin à Mérida (Mexique) du 9 au 11 décembre 2003, a déjà été signée par 113 États. On espère que dans les 12 à 15 prochains mois seront reçues les 30 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur.

11. L'orateur rappelle que le recouvrement des avoirs a été l'une des questions fondamentales, lors des négociations sur la Convention et que l'initiative lancée par la Deuxième Commission il y a quatre ans d'accorder une attention particulière à cette question et de concentrer les énergies de la communauté internationale sur la recherche de solutions adéquates a permis de définir le mandat du Comité spécial chargé de négocier la convention contre la corruption. Pour sa part, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a aidé les États à analyser ces questions complexes et à promouvoir un consensus sur les solutions nécessaires. Sur recommandation de la Commission, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2001/13, donnant une nouvelle impulsion à l'examen de cette question dans les négociations et priant le Secrétariat d'effectuer une étude pour faciliter les délibérations du Comité spécial. Le rapport sur cette étude présenté au Comité spécial donne acte des principaux obstacles au recouvrement des avoirs, notamment l'anonymat des transactions, qui fait qu'il est difficile de suivre la piste des fonds et de prévenir les transferts ultérieurs; le manque de compétences techniques et de ressources; le manque d'harmonisation des législations et le manque de coopération; les problèmes relatifs à la mise en accusation et à la condamnation des coupables avant le recouvrement des avoirs; les préoccupations au sujet des motifs des tentatives de recouvrement; et les réclamations concurrentes à l'intérieur d'un même État et entre plusieurs États. L'étude souligne qu'il importe

de prendre des dispositions efficaces pour le recouvrement des avoirs, qui appuient les efforts menés par les pays pour réparer les pires effets de la corruption et démontrent aux fonctionnaires corrompus qu'ils ne peuvent cacher nulle part les biens obtenus de façon illicite.

12. L'esprit de coopération qui a marqué la septième session du Comité spécial a permis de parvenir à un consensus sur le chapitre V de la Convention, qui a pour objet d'aider les États Parties à surmonter les obstacles indiqués dans l'étude. La Convention dispose que le recouvrement des avoirs est un principe fondamental et que les États Parties doivent se prêter le maximum de coopération et d'assistance dans ce domaine. Elle établit en outre des mesures pour prévenir et détecter les transferts de biens d'origine illicite, un régime pour le recouvrement direct des avoirs, un régime de coopération internationale en matière de confiscation, et des mesures pour la restitution et la disposition des biens. L'article sur la restitution des biens prévoit trois catégories de mesures. Dans le cas de soustraction de biens publics, les biens sont restitués à l'État Partie requérant; dans le cas du produit de toute autre infraction visée par la Convention, les biens confisqués sont restitués à l'État Partie requérant si celui-ci fournit des preuves de la propriété de ces biens ou si l'État Partie requis reconnaît un préjudice à l'État Partie requérant. Dans les autres cas, priorité est donnée à la restitution des biens à l'État Partie requérant ou à leurs propriétaires légitimes ou au dédommagement des victimes du délit.

13. À la Conférence de Mérida, les dispositions du chapitre de la Convention relatif au recouvrement des avoirs ont retenu l'attention. Les pays en développement comme les pays développés ont souligné l'importance de ces dispositions, compte tenu des obstacles que dresse l'acquisition illicite de biens au développement durable et de la charge qu'elle impose aux secteurs les plus vulnérables de la société. Les représentants des États qui ont ainsi perdu des ressources ont décrit les préjudices causés par le transfert à l'étranger de biens obtenus de façon illicite, et ont demandé instamment que soit renforcée la coopération pour la restitution de ces biens.

14. Le rapport dont la Commission est saisie contient quatre recommandations : i) promouvoir la prompte entrée en vigueur de la Convention; ii) renforcer la coopération et l'assistance technique internationales; iii) appuyer les travaux du Bureau des Nations Unies

contre la drogue et le crime, afin de promouvoir l'application et la ratification de la Convention; et iv) accroître la coopération afin de promouvoir le recouvrement des avoirs. Il présente également un résumé des réponses reçues des États membres en ce qui concerne l'application de la résolution 58/205 de l'Assemblée générale. Après rédaction du rapport, l'Office a reçu les réponses de trois États membres : l'Azerbaïdjan, la Hongrie et les Émirats arabes unis. Ces réponses sont résumées dans le document distribué aux membres de la Commission.

15. La négociation et l'approbation de la Convention ont démontré la volonté politique des États Membres de combattre la corruption, et leur esprit de coopération, leur pragmatisme et leur ouverture d'esprit ont permis de parvenir à un accord sur des questions d'une grande complexité. Il importe de maintenir cet esprit afin d'assurer la prompte entrée en vigueur de la nouvelle convention et d'appuyer et de renforcer l'action contre la corruption aux niveaux national et international.

16. Le 9 décembre 2004 seront célébrés le premier anniversaire de la Conférence politique de haut niveau pour la signature de la Convention, qui s'est tenue à Mérida et, pour la première fois, la Journée internationale de la lutte contre la corruption. L'orateur exhorte les autorités compétentes des États membres à réaffirmer leur attachement à la lutte contre la corruption en organisant des activités pertinentes en collaboration avec le secteur privé et la société civile.

Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

17. **M. Kinniburgh** (Directeur du Bureau des politiques et de la planification du développement du Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale » (A/59/301), élaboré conformément à la résolution 57/247, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétariat de continuer à effectuer des travaux d'analyse et d'offrir des conseils aux gouvernements des pays à économie en transition pour qu'ils achèvent leur transformation en économies de marché.

18. Ce rapport analyse tout d'abord l'évolution et les politiques macroéconomiques récentes de ces pays et

fait remarquer que leurs politiques ont contribué à l'amélioration de leur situation économique et à leur intégration à l'économie mondiale. En 2003, la croissance du produit intérieur brut de ce groupe de pays a été supérieure de 3 % à celle de l'économie mondiale, et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra en 2004 grâce à des exportations soutenues, à la forte demande des marchés nationaux et à des politiques macroéconomiques prudentes. Les économies de l'Europe centrale et orientale ont poursuivi leur croissance, quoique le centre de gravité du dynamisme de cette région se soit déplacé vers le sud-est de l'Europe, où les États des Balkans ont enregistré une forte croissance économique grâce à des années de réformes et de politiques macroéconomiques prudentes. Dans les économies de la Communauté des États indépendants (CEI), on enregistre également une forte croissance grâce à la hausse des prix du pétrole, à la demande extérieure de pétrole et de gaz et aux niveaux élevés de la consommation et des investissements. Cette croissance reflète la reprise de l'économie de la Fédération de Russie et des autres grandes économies de la région. Les politiques macroéconomiques prudentes ont contribué à maintenir un faible taux d'inflation dans les pays à économie en transition, ce qui facilite leur intégration aux autres économies de marché.

19. Deuxièmement, ce rapport analyse la contribution de l'Union européenne à l'intégration des pays à économie en transition au cours des 10 dernières années. La perspective d'une adhésion à l'Union européenne a engendré plus de réformes et d'efforts de libéralisation du commerce et des flux de capitaux que la possibilité d'adhésion à d'autres institutions internationales, y compris l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lors du dernier élargissement de l'Union européenne, huit des 10 pays qui en sont devenus membres avaient une économie en transition, ce qui confirme le succès de leur intégration au marché européen. L'Union européenne a également resserré ses liens avec les pays de la région qui ne sont pas candidats à l'entrée et a adopté une nouvelle stratégie fondée sur des liens de bon voisinage.

20. Troisièmement, ce rapport analyse l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale par le biais du commerce de biens et de services, des flux de capitaux et de la mobilité de la main d'œuvre. Le progrès de l'intégration de ces pays au système de commerce multilatéral à travers l'OMC et la libération de leurs régimes de change et de leur commerce

témoigne de leur ouverture à l'économie mondiale. Les nouveaux membres de l'Union européenne ont ouvert la voie à la réorientation des pays à économie en transition vers les économies développées. Par ailleurs, la coopération régionale entre les pays du sud-est de l'Europe et entre les pays de la CEI a suscité plus d'intérêt.

21. Les flux de capitaux jouent un rôle clef dans l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale. Les flux d'investissement étranger direct ont suivi des modèles différents dans chacune des sous-régions. En 2003, par exemple, ils ont diminué dans les pays nouveaux membres de l'Union européenne et augmenté dans les pays riches en ressources de la CEI. Le rapport souligne que le facteur déterminant pour attirer davantage d'investissements est l'approfondissement des réformes économiques, notamment la création d'un secteur privé fort, le renforcement des institutions, la libéralisation du commerce et du change de devises et le développement du système juridique. À l'inverse de ce qui se produit avec le commerce et les flux de capitaux, la mobilité de la main d'œuvre reste limitée dans toute la région.

22. Dans ce rapport, le Secrétaire général se déclare préoccupé par la situation de la dette extérieure des petits pays de la CEI, dont l'intégration à l'économie mondiale dépendra pour beaucoup de la gestion de la dette et de l'adoption de politiques macroéconomiques adéquates, ainsi que de mesures de restructuration et de l'amélioration de la conjoncture pour les entreprises.

23. Pour les pays à économie en transition, l'intégration à l'économie mondiale comporte aussi des risques car elle les rend plus tributaires du commerce extérieur et de l'investissement étranger direct et plus vulnérables aux crises extérieures. La diversification du commerce, la pénétration de marchés différents et l'adoption de politiques macroéconomiques souples sont essentielles pour éviter ces risques.

24. L'intégration des économies en développement à l'économie mondiale a fait des progrès considérables, mais cette intégration varie selon les niveaux de transition et selon les pays. Les politiques nationales et les engagements des institutions internationales ont contribué de façon importante à la croissance de ces pays, mais il faut un effort plus marqué de part et d'autre. L'expansion et l'approfondissement de l'intégration dans certains pays, surtout dans certains pays de la CEI, sont importants pour maintenir la

croissance et réduire la pauvreté. Il importe d'accroître l'aide afin que le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché se poursuive sans heurts et efficacement, et que ces pays s'intègrent pleinement à l'économie mondiale.

25. **Le Président** ouvre la phase des échanges de questions et de commentaires et, au sujet de la migration internationale, il demande à M. Chamie quels sont les trois ou quatre aspects les plus importants qui, à son avis, nécessitent d'urgence un examen. Au sujet de la lutte contre la corruption, il demande à M. McClean s'il faut s'attendre à ce que l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption produise un changement qualitatif important dans la coopération et l'harmonisation pour la restitution des biens.

26. **M. Kogda** (Burkina Faso) demande quel sera le rôle des banques privées dans le mécanisme de restitution des biens lorsque la Convention entrera en vigueur.

27. **M. Rojas** (Chili) estime qu'à l'inverse de ce qui se passait pendant la guerre froide, où un ordre régissait les relations entre les États, il manque un principe directeur à la mondialisation. Le grand défi de la communauté internationale est de déterminer d'un point de vue non-dogmatique quel pourrait être ce nouvel ordre directeur, en ce qui concerne la gestion de la mondialisation et l'accès de tous les pays aux bienfaits qui en découlent.

28. **M. Chamie**, répondant à la question du Président sur les trois ou quatre aspects les plus importants de la migration internationale, dit que la migration n'est pas un phénomène nouveau, en ce sens que tout au long de son histoire, la population mondiale s'est redéployée sur toute la planète et qu'elle continuera vraisemblablement de le faire. Les questions clefs se situent à trois niveaux : l'État, la communauté et l'individu. Au niveau de l'État, la grande priorité est de gérer les flux migratoires, c'est-à-dire le départ, le transit et l'arrivée de migrants, de façon efficace et humaine. La principale tâche qui incombe à la communauté est de faire face aux difficultés que lui cause la perte ou l'arrivée de migrants. Enfin, au niveau de l'individu, le difficile est de réduire les risques graves auxquels s'exposent les migrants dans la recherche d'une vie meilleure dans un autre pays ou une autre région.

29. **M. McClean**, répondant à la question du Président sur les changements qualitatifs que pourrait

inspirer la Convention des Nations Unies contre la corruption, déclare que le principal aspect de la Convention est qu'elle introduit une série de normes, de mesures et de règles qui obligeront les États Parties à renforcer leurs systèmes juridiques et normatifs de manière à combattre la corruption. Les États Parties devront prendre des mesures préventives et pénaliser les formes les plus courantes de corruption, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. L'autre nouveauté importante de la Convention est qu'elle exige des États qu'ils restituent aux pays d'origine les biens acquis par corruption. La Convention a commencé à produire des changements avant même son entrée en vigueur, comme le montre le fait que sur les 113 États membres qui l'ont signée, 10 l'ont déjà ratifiée.

30. Répondant à la question du Burkina Faso sur le rôle des banques privées, l'orateur souligne que l'article 14 de la Convention contient des dispositions spécifiques sur le blanchiment de l'argent et exige que les États Parties établissent un régime général de réglementation et de contrôle pour les banques et autres institutions financières qui les oblige à coopérer à la détection et à la prévention de toutes les formes de blanchiment de l'argent. Les institutions financières devront connaître leurs clients et l'origine de leurs fonds et informer les autorités compétentes de toute transaction douteuse. Par ailleurs, l'article 40 de la Convention sur le secret bancaire dispose que chaque État doit avoir des mécanismes appropriés pour surmonter les obstacles qui peuvent résulter de l'application des lois sur le secret bancaire et pour veiller à ce que ces lois n'empêchent pas d'enquêter et d'identifier les personnes ayant commis des délits de corruption.

31. **M. Khan** se réfère à la question posée par le délégué du Chili concernant la possibilité de gérer la mondialisation afin d'y introduire un certain ordre de façon à ce qu'elle profite à tous les pays. La mondialisation consiste à étendre les marchés par-delà les frontières. Le fonctionnement des marchés est régi par les accords conclu pour leur donner un cadre. C'est ce qui explique qu'il existe divers accords, tels que ceux qui portent création des institutions de Bretton Woods, du Groupe des Huit, du Groupe des Vingt, l'Accord de Bâle et le Groupe des Quinze et, accessoirement, le système des Nations Unies. Il faut se demander si ces accords sont les meilleurs, quels sont leurs défauts ou lacunes et quelles sont les autres

possibilités de faire en sorte que les marchés fonctionnent de la façon la plus équitable possible et permettent d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour tous ceux qui en sont parties. La Conférence de Monterrey a tout juste esquissé un début de réponse à cette question.

32. Cette question présente plusieurs facettes, dont la première est la nécessité de rendre plus efficace la participation de tous les intéressés au processus de décision. Les autres facettes ont trait aux rôles que jouent le secteur privé, la société civile et les institutions multilatérales. D'où l'importance d'une certaine cohérence entre les institutions et les politiques, si l'on veut instaurer non pas un gouvernement mondial mais une gouvernance mondiale, afin que la liberté de l'entreprise privée et des marchés s'exerce dans le cadre d'accords institutionnels propres à assurer plus équité et de justice sociale et de meilleurs résultats pour les éléments les plus démunis de la planète. Enfin, les privilégiés, y compris ceux qui sont présent ici même, ont une certaine responsabilité et un certain devoir de solidarité envers les peuples les plus défavorisés. Il leur incombe de veiller à ce que les bienfaits soient répartis de la façon la plus large afin que tous les êtres humains soient traités comme les membres d'une même famille. L'analogie de la famille que M. Amartya Sen a employée à la séance de ce matin est très pertinente à cet égard, car en fin de compte, les destinées des êtres humains sont inextricablement liées, comme celles des membres d'une même famille.

33. **M^{me} Zubcevic** (Croatie), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'intégration des pays à économie en transition à l'économie mondiale, estime que les chiffres présentés dans ce rapport sont optimistes, et parfois trop optimistes, vu que certains de ces pays partent d'un niveau particulièrement faible. Ce groupe de pays se répartit en plusieurs sous-régions, dont chacune a son propre ensemble d'accords. Ainsi, alors que 10 de ces pays sont entrés dans l'Union européenne, les pays membres de la Communauté des États indépendants (CEI) ont conclu divers accords commerciaux au sein de leur espace économique unique; et les pays d'Europe du sud-est ont également leurs propres accords. Toutefois, à l'intérieur de ces sous-régions, il y a peu d'activités de coopération. De plus, les économies diffèrent grandement entre elles. L'oratrice demande comment renforcer la coopération régionale et faire en sorte que les pays partagent les

pratiques optimales et les leçons de l'expérience, compte tenu en particulier des problèmes de la dette des pays de la CEI et de vulnérabilité de ces pays aux crises extérieures, et de leur forte dépendance à l'égard des produits de base.

34. **M. Davidse** (Pays-Bas) constate avec satisfaction que le rapport fait état de l'exemple positif que constitue l'élargissement de l'Union européenne et de ses effets sur les autres pays de la région. En dehors de la CEI, d'autres régions du monde ont des accords de coopération régionale et d'autres formes d'interaction dans le domaine économique, quoique moins élaborés qu'en Europe. Comme la représentante de la Croatie, il aimerait savoir comment reproduire dans d'autres régions du monde l'exemple de l'élargissement de l'Europe et d'autres types de coopération régionale.

35. **M^{me} Mammadoua** (Azerbaïdjan) estime également que les pronostics des résultats économiques à court et à long terme présentés dans le rapport sont plutôt optimistes. Toutefois, il est évident que le redressement de la CEI est dû à la reprise des principales économies de la région, qui a une incidence directe sur la croissance de la production de chacun des pays et de la région dans son ensemble. Cela dit, cette croissance et la tendance ascendante des résultats économiques de la région se traduisent par une hausse des prix des principaux produits d'exportation, à savoir les produits de base. Le rapport ne fait pas mention, pas plus qu'il n'examine de façon détaillée le facteur vulnérabilité ni la possibilité d'un « syndrome néerlandais », face aux flux actuels de capitaux, bien que les effets des facteurs de vulnérabilité soient essentiels à beaucoup de pays de la région, y compris l'Azerbaïdjan. L'oratrice aimerait connaître les résultats des études ou recherches sur les effets de la vulnérabilité des pays tributaires de leurs exportations de produits de base tels que les ressources énergétiques sur les cours mondiaux de pétrole, et sur les conséquences à long terme de ces tendances pour la reprise économique, et elle serait reconnaissante à M. Kinniburgh de bien vouloir donner plus de précisions à cet égard.

36. **M. Kinniburgh** rappelle que le rapport est une actualisation de rapports précédents sur le même thème, et c'est pourquoi il ne porte que sur les dernières années. Dans les perspectives à plus long terme considérées dans *l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, il est signalé à plusieurs reprises que quelque 10 ans après l'amorce

du processus de transition, beaucoup de ces pays ont subi de graves revers et certains d'entre eux n'ont toujours pas recouvré le niveau de bien-être économique qui était le leur il y a 10 ou 15 ans. Le bref rapport à l'examen a pour objet de déterminer dans quelle mesure les pays à économie en transition se sont intégrés à l'économie mondiale, de sorte que certaines des questions formulées à la présente séance débordent le cadre de ce rapport.

37. En ce qui concerne l'Union européenne, si tous s'accordent à reconnaître que la perspective d'entrer dans l'Union a été un facteur important, elle n'aurait guère exercé d'attrait si les pays n'avaient pas entrepris de vastes réformes économiques, dont beaucoup étaient exigées d'eux comme condition de leur admission au sein de l'UE. Par conséquent, à la question relative aux enseignements que d'autres régions peuvent tirer du récent élargissement de l'UE, il répond qu'il ne suffit pas de s'obnubiler sur l'adhésion à un bloc commercial de ce type, il faut aussi prendre des mesures à l'échelon national.

38. Si les avantages que tireront les nouveaux membres de l'Union européenne sont évidents, l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution multilatérale, préfère une optique multilatérale et, par conséquent, encourage la libéralisation multilatérale des échanges commerciaux de préférence à la prolifération d'accords bilatéraux et de blocs commerciaux. Cela dit, l'Union européenne est un cas unique au monde, en ce sens qu'il s'agit d'un espace au sein duquel ont été éliminés non seulement les obstacles au commerce mais aussi, de façon plus générale, les entraves à la coordination des politiques. L'une des leçons qu'il convient de tirer de cet exemple, compte tenu du climat économique compétitif dans lequel évolue ce groupe de pays, est qu'il vaut mieux commencer par éliminer les obstacles au commerce entre les pays voisins, les sous-régions et les régions. L'espace économique unique qu'est en train de créer la CEI en offre une bonne illustration.

39. Pour certains des pays qui entreprennent de profonds changements structurels, le plus commode est de libéraliser d'abord le commerce dans le cadre des groupes mentionnés, avant de libéraliser pleinement l'économie.

40. À propos de la question posée par la déléguée de l'Azerbaïdjan sur la vulnérabilité des pays à économie en transition de sa sous-région, il est vrai que les

économies de ces pays, notamment celles qui exportent des produits énergétiques comme le gaz et le pétrole, sont en plein essor grâce à la hausse des prix de ces produits. D'où leur vulnérabilité à la baisse des prix. Cependant, certains d'entre eux, conscients du problème, ont reconnu la nécessité de bien gérer les recettes de la période d'expansion en créant des fonds de stabilisation de divers types, afin d'éviter les problèmes que pourrait entraîner un afflux massif et rapide de devises et de se préparer à l'éventuelle baisse de ces prix. L'autre élément important pour ces pays, et cela vaut aujourd'hui pour tous les pays, est la nécessité de diversifier l'économie. La solution tient également en partie à l'abaissement des obstacles au commerce, afin de promouvoir la croissance d'autres secteurs de l'économie et d'y encourager les investissements.

41. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) se réfère au discours prononcé par le Professeur Amartya Sen à la 19^e séance, où il a souligné que les plus pauvres du monde devaient recevoir la part qui leur revenait des bienfaits de la mondialisation. M. Sen se demandait cependant si les plus défavorisés avaient bénéficié d'avantages tangibles, et il a décrit ce qu'il a appelé des « actes injustes d'omission et de commission » qui influent sur la possibilité que tous jouissent de ces bienfaits. À cet égard, l'orateur se félicite de l'occasion qui lui est donnée de souligner les préoccupations des pays les plus vulnérables, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces pays, du fait de leur vulnérabilité, sont moins bien armés pour faire face à l'invasion irrésistible que représente la mondialisation aux plans national et mondial. Un rapport récent sur les dimensions sociales de la mondialisation a fait état de cet aspect, qualifiant de « réalité persistante » l'exclusion de ces pays des bienfaits de la mondialisation.

42. Or, comme le dit le rapport du Secrétaire général (A/59/312), si la mondialisation a représenté une possibilité de croissance économique, celle-ci ne s'est pas répartie équitablement entre les pays industrialisés et les pays en développement. La difficulté est de créer les conditions propices pour que tous les pays, et en particulier les pays les moins avancés, bénéficient de la mondialisation et atteignent des objectifs du Millénaire

pour le développement. L'orateur juge très pertinent le lien entre la possibilité de bénéficier de la mondialisation et la réalisation de ces objectifs, dont l'éducation et la santé font partie intégrante.

43. Ce rapport fait valoir que pour que les flux financiers et commerciaux et les flux d'aide aient un effet positif, il faut renforcer la cohérence institutionnelle et normative à l'échelle mondiale, en tenant compte des besoins des divers pays. L'orateur souligne que les politiques qu'adopte la communauté internationale doivent être centrées sur les pays les plus vulnérables, car ceux-ci ne sont pas en mesure de tirer profit des avantages résultant du processus de mondialisation, dont l'influence se fait de plus en plus sentir. L'an dernier, l'Assemblée, dans la résolution 58/225, a réitéré la nécessité de tenir compte des besoins et des problèmes concrets des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

44. Le rapport du Secrétaire général contient deux encadrés décrivant les cas de divers pays moins avancés, dont certains sont aussi des pays sans littoral, et montrant comment les politiques mondiales ont influé sur les initiatives de développement de ces pays. Comme il a été souligné justement, la mondialisation a influé sur les objectifs sociaux et sur les personnes à travers les politiques commerciales et financières. Les répercussions ont été les plus fortes dans les pays les moins avancés, qui sont ceux qui sont les plus pauvres en ressources institutionnelles et humaines. Dans certains pays, la mondialisation a engendré de graves déséquilibres entre les sexes, surtout dans les pays les plus vulnérables, par suite de la libéralisation du commerce. La possibilité que ce déséquilibre s'accroisse à l'expiration, à la fin de l'année en cours, des accords spéciaux sur les textiles et les vêtements, au détriment des fabriques de textiles de certains des pays les moins avancés. Il importe que les mesures de libéralisation du commerce et des finances s'adaptent aux objectifs de développement social.

45. L'orateur se réfère à la question plus générale de la viabilité à l'échelle mondiale et, en particulier, aux questions de la diversité biologique et des changements climatiques dans le contexte des accords institutionnels mondiaux en vigueur. La bonne gestion de la mondialisation dans ces domaines est essentielle pour les petits pays insulaires en développement, dont beaucoup figurent également au nombre des pays les moins avancés.

46. Il est également essentiel d'indiquer clairement dans les documents sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui sont le principal mécanisme de planification pour les pays les plus vulnérables, si ces pays sont ou non capables de s'intégrer à l'économie mondiale et, par conséquent, de bénéficier du processus de mondialisation; et ces documents doivent également tenir compte des autres stratégies nationales pertinentes, en particulier des stratégies sociales et environnementales.

47. Les initiatives de développement dans les pays les plus vulnérables reçoivent de nombreux appuis aux plans régional et sous-régional dans le cadre des accords institutionnels en vigueur ou récemment conclu. Il est donc nécessaire de structurer comme il convient les complémentarités entre les institutions mondiales et régionales afin de permettre aux pays les plus vulnérables de faire entendre leurs voix dans les processus mondiaux sous la forme de contributions régionales. Un autre avantage de ce système est que les institutions régionales et sous-régionales, auxquelles appartiennent beaucoup de pays des plus vulnérables, donneraient à ce groupe de pays l'impression plus profonde d'avoir leur mot à dire dans ces initiatives.

48. L'orateur souligne la nécessité de développer et de renforcer comme il convient les mécanismes de gouvernance internationale afin que les pays les plus vulnérables puissent participer aux processus internationaux de formulation de décisions et de normes. Il faut réduire les asymétries et les inégalités dans les règles du jeu, notamment celles qui marginalisent les pays les plus vulnérables, surtout dans les institutions multilatérales, afin de distribuer les bienfaits de la mondialisation de façon plus juste et plus équitable.

49. L'examen en 2005 de l'application de la Déclaration du Millénaire, centré sur les objectifs du Millénaire pour le développement, offrira aux pays les plus vulnérables l'occasion de traiter des défis de la mondialisation et des difficultés auxquelles ils se heurtent dans la réalisation de ces objectifs. Il est indispensable d'inclure dans cet examen et dans son processus de préparation la situation de ces pays, qui sont le groupe le plus défavorisé de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution mondiale suprême, ne saurait ignorer ces pays, qui ont le plus besoin de l'appui de la communauté internationale lors de l'examen qui aura lieu l'an prochain.

50. S'agissant de la question de la migration internationale et du développement, les effets des envois de fonds des travailleurs émigrés originaires des pays les moins avancés restent importants pour ces pays. Dans les délibérations de la table ronde qui s'est tenue dans le cadre de la série de réunions de haut niveau du Conseil économique et social de cette année, il a été souligné que ces envois de fonds sont le lien le plus direct entre la migration et le développement. Ils peuvent être une importante source de devises, permettant aux pays de financer des importations essentielles ou de rembourser leur dette extérieure. Dans la plupart des cas, pour les pays les moins avancés, ils sont la source de recettes en devises la moins incertaine. Dans les foyers bénéficiaires, ces envois contribuent à réduire la pauvreté et offrent la possibilité d'améliorer le niveau de santé et d'éducation. D'après la Banque mondiale, en 2002, les revenus procurés aux pays en développement par les envois de fonds des travailleurs émigrés se sont élevés à 80 milliards de dollars des États-Unis, dépassant ainsi le niveau de l'aide publique au développement. À l'échelle mondiale, on estime que le volume des envois non enregistrés, acheminés par des voies non officielles, est égal au volume des envois de fonds utilisant les voies financières; on estime également que, dans la plupart des pays les moins avancés, un volume important d'envois non enregistrés circulent par les voies non officielles.

51. L'orateur précise que les envois de fonds des travailleurs émigrés, dans le contexte du développement des pays les moins avancés, ne sauraient remplacer l'aide publique au développement ni être considérés comme tels. Il faut également réduire le coût de ces envois de fonds et améliorer leur accès à des services efficaces. Comme ces envois sont constitués de fonds personnels, ils constituent une contribution importante au développement de beaucoup des pays parmi les moins avancés. Depuis quelque temps, on note de la part des agents des institutions nationales, du secteur privé et des institutions internationales une volonté plus vive de déterminer les moyens les plus efficaces d'encourager les migrants à s'ériger en véritables acteurs économiques dans leur pays d'origine. Après la table ronde ministérielle mentionnée précédemment, la proposition de convoquer une conférence des Ministres des finances des pays les moins avancés et des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la question des envois de fonds des

travailleurs émigrés et du développement suscite un intérêt général, et devrait être suivie d'effet.

52. **M. Al-Mahmoud** (Qatar), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, la mondialisation ne s'est pas accompagnée d'une croissance soutenue et équitable de tous les pays. La répartition inéquitable des avantages et des coûts de la mondialisation, les inégalités croissantes en revenus et en richesse entre les pays développés et les pays en développement et la détérioration de la situation socioéconomique des pays en développement a des répercussions négatives sur les pauvres et montre qu'il est nécessaire d'introduire des changements dans les institutions et les politiques à tous les niveaux. La communauté internationale doit s'efforcer d'accroître le plus possible les bienfaits de la mondialisation et d'éviter le plus possible ses effets négatifs.

53. Les pays en développement se heurtent en outre au problème de l'accentuation des déséquilibres de l'économie mondiale et des asymétries du commerce mondial. L'investissement étranger direct, qui donne accès à des ressources financières et à la technologie, a fortement diminué ces dernières années. Nombre de pays en développement à faible taux de croissance ont entrepris des réformes normatives qui, sans nouvelle aide extérieure, sont vouées à l'échec. C'est pourquoi il importe de créer, par une action concertée dans les domaines du commerce, de la dette et de l'aide au développement, une conjoncture économique internationale qui facilite l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale.

54. L'autre problème pressant est celui de la participation des pays en développement aux processus internationaux de décision et de formulation de normes. Il est particulièrement important que tous les pays comprennent la nécessité que les politiques nationales soient compatibles avec les règles et les engagements internationaux.

55. Les principales conférences et les sommets des Nations Unies ont contribué à forger un consensus sur la mondialisation, qu'il faut consolider avec la volonté politique de tous. Dans ce contexte, faire en sorte que les institutions et les politiques économiques donnent la priorité aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux autres objectifs de développement est un moyen décisif de contrer les forces centrifuges découlant de la mondialisation. La

mondialisation à visage humain faciliterait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par les pays en développement.

56. La disparité économique et sociale observée entre beaucoup de pays, en particulier entre les pays développés et les pays en développement, la marginalisation de certains de ces derniers dans l'économie mondiale et les conflits et le manque de sécurité contribuent à créer de vastes mouvements de population entre pays et à intensifier le phénomène complexe de la migration internationale, qui est l'une des questions qui retiennent le plus l'attention de la communauté internationale par son ampleur et ses répercussions sur le développement, sur les tendances démographiques et sur les moyens de subsistance de millions d'êtres de par le monde, comme l'a montré la Conférence internationale sur la population et le développement.

57. La migration internationale offre d'énormes possibilités de progrès aux pays en développement. En fait, les envois de fonds des travailleurs émigrés sont la deuxième source de financement extérieur de ces pays, après l'aide extérieure, et contribuent pour beaucoup au développement et au recul de la pauvreté. Il est donc important que les États Membres et les organismes privés prennent des mesures pour réduire les frais de transfert de ces fonds. Par ailleurs, il incombe aux gouvernements d'établir des programmes et incitations afin de promouvoir l'investissement productif de ces ressources.

58. Si la migration supplée aux insuffisances de main-d'œuvre dans les pays de destination, pour les pays d'origine, elle représente une perte de travailleurs qualifiés. La migration internationale doit donc être bien gérée pour être bénéfique. Il faut accorder une attention particulière aux moyens d'optimiser les effets éventuels des flux migratoires internationaux sur le développement des pays d'origine et de destination.

59. Au Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à prendre des mesures afin d'assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, d'éliminer les actes de racisme et de xénophobie qui se multiplient dans nombre de sociétés et de promouvoir l'harmonie et la tolérance dans toutes les sociétés. Il ne faut pas perdre de vue que la question de la migration et des besoins

du développement est la responsabilité commune de tous les pays.

60. Le Qatar se félicite des travaux des Nations Unies dans ce domaine et de l'organisation du dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement qui aura lieu en 2006 et sera l'occasion de s'efforcer de mieux comprendre ce phénomène, d'aborder toutes les questions relatives à la migration internationale et au développement et d'échanger des données d'expérience et des informations sur les flux migratoires.

61. La communauté internationale doit examiner cette question d'un point de vue général. Pour bien gérer la migration à l'échelle mondiale, il faut des politiques cohérentes et exhaustives. Le Groupe des 77 a bon espoir que sera démontrée la volonté politique d'intensifier la coopération internationale sur les problèmes liés aux migrations et de gérer la migration internationale de façon efficace dans l'intérêt de tous.

62. Le Qatar est convaincu que la corruption est un grave obstacle à la mobilisation et à l'affectation efficaces de ressources qui devraient être destinées à des activités indispensables pour éliminer la pauvreté et la faim et stimuler le développement économique. La corruption porte atteinte à la stabilité et la sécurité des sociétés, sape les valeurs de la démocratie et de l'éthique et met en péril le développement politique durable, surtout lorsqu'une réponse inadéquate aux niveaux national et international permet l'impunité.

63. La prévention des pratiques corrompues est un préalable important à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Tout aussi importants pour le développement économique sont le transfert d'actifs d'origine illicite et le rapatriement de ces fonds et actifs à leur pays d'origine. Toutes les législations nationales et tous les instruments juridiques internationaux doivent traiter comme il convient la prévention des pratiques de corruption et le rapatriement des actifs à leur pays d'origine.

64. Le Qatar est fermement convaincu qu'aux niveaux national et international, le secteur privé, y compris les petites et les grandes entreprises et les entreprises transnationales, joue également un rôle essentiel dans la prévention des pratiques corrompues et la lutte contre ces pratiques. C'est pourquoi il exhorte le secteur privé à collaborer à la lutte contre la corruption et insiste sur la nécessité de prendre des mesures concrètes, dans le cadre des Nations Unies et

avec la participation de toutes les parties intéressées, afin de lutter contre la corruption de la façon la plus efficace et de garantir que les entreprises rendent des comptes et assument leur responsabilité.

65. L'interaction entre la culture et le développement revêt plusieurs aspects. Il existe un consensus, dont la portée n'est pas encore bien déterminée, mais de plus en plus vaste sur la nécessité que les stratégies axées sur les objectifs de développement s'intègrent aux traditions culturelles de chaque société. Assurément, le recours à des stratégies adaptées à chaque culture donnera de meilleurs résultats que l'application d'un même critère à tous. Le Sommet mondial sur le développement durable a affirmé que, pour être véritablement durable, le développement doit concilier les exigences sociales avec les besoins économiques et humains.

66. Néanmoins, pour appliquer ce type de stratégies au développement, il importe de mieux comprendre la diversité culturelle et son impact sur le processus de développement. Ce processus exige également une plus grande coopération internationale, ce qui suppose à son tour plus d'harmonie entre les différentes cultures.

67. Par ailleurs, le Qatar reconnaît que le patrimoine culturel, par-delà sa valeur esthétique et économique, a une profonde signification, liée à la mémoire collective des peuples, à leurs multiples identités et à leur potentiel de créativité, de diversité culturelle et de dialogue. Il est préoccupant que tant de pays aient été et continuent à être dépouillés de leur patrimoine culturel par suite du pillage et du commerce illicite des biens culturels. Il importe également de protéger le patrimoine qui court le risque de dommages causés par les effets de facteurs environnementaux ou autres.

68. Enfin, le Groupe des 77, convaincu que la diversité culturelle et le dialogue doivent jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, affirme qu'il assumera la responsabilité qui lui incombe dans la promotion du dialogue, dans l'espoir qu'il pourra contribuer à la réalisation des précieux objectifs de paix et de prospérité.

69. **M. Davidse** (Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats – la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie –, des pays du processus de stabilisation et d'association et éventuels candidats – l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et le

Monténégro, l'Islande et le Liechtenstein –et des pays de l'espace économique européen qui sont membres de l'Association européenne de libre échange, déclare que l'Union européenne défend un modèle de mondialisation à dimension sociale et fondé sur l'équité, qui soit inclusif et profite à tous, conformément au rapport sur la dimension sociale de la mondialisation de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT et au rapport A/59/312 du Secrétaire général.

70. L'emploi dans des conditions de travail décentes pour tous doit être un objectif mondial. L'emploi est le moteur de la croissance économique et le moyen le plus viable d'éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale et, en tant que tel, il doit être l'un des objectifs principaux de tous les pays dans la lutte contre la pauvreté. Dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan d'application de Johannesburg et les documents finals d'autres conférences, il est fait référence à ces dimensions du développement et aux défis de la mondialisation. Les questions intersectorielles qui doivent avoir la priorité pour le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation sont notamment celles de la croissance durable, de l'investissement, de l'emploi, du recul de la pauvreté, de l'égalité entre les sexes, de l'intégration de l'économie non structurée à l'économie structurée, de la bonne gouvernance, de la promotion de normes essentielles en matière de main d'œuvre, de l'éducation et de l'amélioration des perspectives d'avenir pour les jeunes. Les rapports traitent aussi de nombreux domaines normatifs liés à la mondialisation, tels que le commerce, l'investissement ou les flux de capitaux, abordés dans différentes parties du système multilatéral dans une perspective mondiale.

71. La croissance économique rapide de beaucoup de pays en développement, notamment la Chine et l'Inde et d'autres pays d'Asie, contraste avec la situation d'autres grandes régions du monde en développement, en particulier l'Afrique subsaharienne, qui n'ont pas bénéficié de la mondialisation. Dans un monde où 1,2 milliard d'êtres luttent encore pour leur survie avec moins de 1 dollar par jour, la pauvreté reste un problème accablant. Trente pour cent de la population mondiale vivent dans la pauvreté, et si cette tendance persiste en 2015, ce chiffre atteindra 1,9 milliard.

72. On reproche souvent au processus de mondialisation d'accroître la pauvreté et les inégalités entre les régions du monde, les pays et les groupes

sociaux. Or, la question est de savoir comment faire bon usage de la mondialisation et des avantages de l'interaction économique et du progrès technologique, en accordant l'attention voulue aux intérêts des éléments défavorisés. La mondialisation est un processus irréversible qu'il faut gérer. Elle ne sera bénéfique pour tous que si elle se fonde sur l'application de normes sociales mondiales.

73. Bien que les bienfaits de la mondialisation soient indéniables, les inégalités sont au centre de la controverse à son sujet. Il faut que les bienfaits de la mondialisation se répartissent entre les pays et entre les différents groupes sociaux de chaque pays. En outre, il est essentiel de veiller à ce que les éléments défavorisés reçoivent ce dont ils ont besoin. Les conditions à remplir obligatoirement à cet égard sont la réforme des politiques, le renforcement des institutions, la coopération mondiale pour apporter les changements nécessaires et l'application du Consensus de Monterrey, qui encourage les pays à faible revenu à appliquer des politiques rationnelles et à pratiquer une bonne gouvernance, et la communauté internationale à leur prêter une assistance plus conséquente et de meilleure qualité.

74. Bien que la pauvreté ne soit pas inévitable, plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue, sans eau potable ni suffisamment d'aliments, rongées par des maladies comme le VIH/sida ou la tuberculose, sans accès à l'éducation ou à des services de santé et dans un contexte qui se dégrade rapidement sous tous ses aspects. En Afrique, pratiquement un enfant sur six meurt avant l'âge de 5 ans, et ce taux n'a pas diminué depuis 10 ans. Le taux global de scolarisation reste inférieur à 60 %, et les autres indicateurs sont tout aussi décourageants.

75. Pourtant, cette tendance pourrait s'inverser. La communauté internationale a les moyens, les connaissances et l'exemple des succès passés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement de réduire de moitié la pauvreté, d'éliminer la faim, de scolariser tous les enfants, garçons et filles, et de mettre un frein aux crises sanitaires et écologiques.

76. Certes, la responsabilité du développement incombe au premier chef aux pays en développement, qui doivent réformer leurs politiques et donner la priorité aux besoins sociaux. La bonne gouvernance et l'ouverture des marchés sont nécessaires mais pas

suffisantes. Pour ce qui est du commerce, les pays qui ont réussi à s'intégrer à l'économie mondiale ont suivi différentes stratégies et appliqué des politiques complémentaires. Cependant, il ne fait pas de doute que, dans tous les cas, l'intégration à l'économie mondiale et l'accès aux marchés extérieurs ont profité à ces pays.

77. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement exige également des progrès dans l'application du Consensus de Monterrey, notamment en ce qui concerne le commerce et l'allègement de la dette, pour que les pays en développement puissent participer pleinement au commerce international et affecter une plus large part de leurs maigres ressources aux priorités du développement. L'Union européenne réitère son engagement à cet égard.

78. On fait souvent valoir que les encouragements du marché à l'affectation de ressources, à l'ouverture et à la stabilité macroéconomique sont importants pour la croissance et la mondialisation. Cependant, ces principes peuvent se traduire par des stratégies concrètes très diverses. Il faut admettre qu'il importe de donner de l'autonomie aux pays et tenir compte de leurs particularismes. Lors de la formulation de politiques, il est préférable de faire preuve de rigueur et d'utiliser l'analyse économique et sociale que d'adopter une optique fondée sur des formules. Comme l'a dit récemment M. Ricupero, ex-Secrétaire général de la CNUCED, il serait simpliste de réduire la mondialisation à sa dimension économique. Il est essentiel de mieux comprendre les facteurs non économiques des processus de développement, comme l'histoire, la culture et la politique, et de les intégrer aux travaux analytiques, stratégiques et opérationnels.

79. Il ne faut pas non plus oublier la dimension « droits de l'homme » de la mondialisation. Les changements qui ne peuvent manquer de se produire dans la division internationale du travail, l'utilisation du capital humain et la réaffectation à grande échelle des ressources ont des répercussions sur les droits fondamentaux des personnes et de communautés entières. L'Union européenne est fermement attachée à la défense des droits de l'homme, et elle tient à ce que cette question soit pleinement prise en compte lorsqu'il s'agit de décider quelles sont les solutions les plus appropriées.

80. Dans son discours sur la mondialisation et la pauvreté, M. Amartya Sen, Prix Nobel d'économie, a

affirmé que la mondialisation avait un riche passé et un avenir prometteur, mais que le modèle actuel de mondialisation, avec l'élargissement des marchés mondiaux, crée tout à la fois des problèmes difficiles et des possibilités extraordinaires. Son avenir dépend de notre détermination à mettre en œuvre les réformes institutionnelles susceptibles de la rendre plus équitable et plus juste. Les effets de la mondialisation ne sont pas automatiques; ils dépendent de notre intérêt, de notre façon de la concevoir et, en fin de compte, de notre volonté.

81. **M. Lahiri** (Inde) s'associe à la déclaration présentée par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Inde affirme que la mondialisation et l'interdépendance ouvrent de nouvelles possibilités pour la croissance de l'économie mondiale en créant des possibilités de marché et en favorisant le transfert d'informations et de connaissances. En même temps, la mondialisation pose de nouveaux problèmes que beaucoup de pays en développement ont du mal à surmonter. Les inégalités entre les pays et en leur sein s'accroissent. Une croissance lente et inégale, les faibles prix des produits de base et l'instabilité du système financier international empêchent beaucoup de pays en développement de profiter de la mondialisation.

82. L'Inde estime que la création d'un climat propice, favorisant la créativité, l'acceptation de l'idée de courir des risques et l'esprit d'entreprise accentuerait le rythme de formation de capital et créerait un contexte propre à contribuer à l'élimination de la pauvreté. Dans son Programme minimum commun, l'Inde réaffirme son engagement à entreprendre des réformes à visage humain de nature à favoriser la croissance, l'investissement et l'emploi, et prévoit des réformes dans l'agriculture, l'industrie et les services, essentiellement afin de promouvoir la prospérité en milieu rural et d'améliorer la qualité de vie de la population.

83. Dans un contexte de plus en plus mondialisé, les mécanismes régissant le commerce international, les finances, les technologies et le développement sont des facteurs déterminants du développement qui, en plus de définir les paramètres et les « règles du jeu » des flux internationaux de biens, de services, de technologies et de personnes, agissent sur ces flux. Malheureusement, le rôle des Nations Unies dans la formulation et l'orientation politique de ces mécanismes et dans l'exécution du programme de développement se trouve sapé. Il est essentiel que la réforme en cours des Nations

Unies permette de rétablir la dimension du développement dans le programme de l'Organisation et de profiter au maximum de l'avantage comparatif que lui confère son caractère démocratique et universel.

84. Lors de la onzième session de la CNUCED, il a été convenu que le développement devait avoir la priorité dans le programme économique international et qu'une plus grande cohérence entre les stratégies nationales de développement, d'une part, et les obligations et engagements internationaux, d'autre part, contribuerait à créer une conjoncture économique favorable au développement. Pour que les pays en développement puissent bénéficier de la mondialisation et atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, il faut que la communauté internationale dans son ensemble tienne compte de la nécessité de concilier de façon équilibrée les politiques nationales et les règles et engagements internationaux en décidant collectivement des règles et engagements futurs et de l'application des règles et engagements actuels.

85. À cet égard, conformément au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, l'Inde juge qu'il est nécessaire d'apporter de profondes réformes au système économique et financier international pour que les pays en développement jouissent d'une certaine souplesse en matière de politiques. Dans son rapport, le Secrétaire général affirme qu'il convient de promouvoir le dialogue international afin de donner aux pays en développement une certaine marge normative, mais l'Inde estime que le moment est venu de passer des débats à l'action et d'accroître la participation des pays en développement aux processus internationaux de décision et à la formulation de normes, car c'est le seul moyen de faire en sorte que les décisions soient plus équilibrées et facilitent la réalisation des objectifs de développement.

86. À l'échelle mondiale, le besoin le plus urgent est de combler le fossé des techniques numériques. L'un des principaux moyens pour les pays en développement de bénéficier de la mondialisation est l'accès à la technologie, qui est aussi important que l'accès au capital et aux autres ressources. Comme le Secrétaire général, l'Inde estime qu'il faut faciliter l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies de l'information et de la communication à des conditions favorables, préférentielles et non commerciales, pour qu'ils puissent renforcer leur compétitivité sur le

marché mondial. Ces technologies offrent d'énormes possibilités de développement en donnant de la valeur à presque tous les secteurs de l'activité nationale. L'Inde espère que, lors de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, cette question sera abordée, ainsi que celle des modes de consommation et de production intenables des pays développés, et que seront formulées des recommandations concrètes à cet égard.

87. Par ailleurs, la mondialisation et eu pour effet de renforcer la relation entre, d'une part, la migration, et d'autre part, la capacité commerciale, la compétitivité et la politique de l'emploi. Dans le contexte international où opèrent les entreprises multinationales, l'écart entre la politique de migration et la politique commerciale peut se manifester par des contrôles de l'immigration, qui fonctionnent comme des barrières non tarifaires. Dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services, il peut se créer une situation bénéfique pour tous, en ce sens qu'au manque de main d'œuvre dans les pays développés correspondrait la disponibilité de main d'œuvre dans les pays en développement. Toutefois, pour ce faire, il faut que les pays développés se montrent plus disposés à faciliter l'accès aux marchés selon le Mode 4 et à permettre la circulation des personnes physiques à travers les frontières au même titre que la libre circulation des capitaux, des biens et des services. Pour les pays en développement comme l'Inde, l'équité des négociations dépendra de la mesure dans laquelle leurs prestataires de services pourront prêter leurs services sur des marchés étrangers, à distance ou par le déplacement temporaire de personnel de services.

88. L'Inde rappelle que les Nations Unies occupent une place optimale pour résoudre les problèmes découlant de la mondialisation. Une mondialisation juste doit aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, mais la mondialisation ne sera pas juste si les choses sont laissées aux caprices de la dynamique interne de la mondialisation, qui ignore tout de la justice. La circulation des capitaux et la libéralisation du commerce sont assorties de taux d'intérêt élevés, d'une faible pression fiscale et de droits d'entrée faibles ou nuls, ce qui réduit la marge de manœuvre des pays en développement et leur aptitude à affecter des ressources aux dépenses sociales, en particulier à la santé et à l'éducation. Les inégalités de pouvoir de négociation donnent lieu à des régimes commerciaux et

à des régimes de propriété intellectuelle injustes. Il ne peut y avoir de mondialisation juste sans volonté politique, et celle-ci ne peut se manifester de façon multilatérale qu'au sein des Nations Unies. D'où l'importance de la réforme en cours des Nations Unies et du rétablissement de son rôle concernant la définition du programme économique international. La réunion de haut niveau de 2005 permettra d'examiner les progrès réalisés dans la transformation de la mondialisation en une force positive pour tous, et l'Inde suggère que le Secrétaire général, dans son rapport pour la réunion de 2005, fasse des recommandations spécifiques sur la mondialisation.

89. Pour **M. Nebenzia** (Fédération de Russie), il importe de neutraliser les effets négatifs de la mondialisation et de renforcer ses aspects positifs. Si la communauté internationale adoptait une approche collective et intégrée, les Nations Unies, en tant qu'organisation internationale la plus représentative et universelle, seraient particulièrement bien placées pour coordonner les efforts dans le domaine de la mondialisation. Dans une large mesure, la communauté internationale est déjà parvenue à un accord sur la nécessité de mettre la mondialisation au service des objectifs du Millénaire pour le développement, mais ce concept ne s'est pas encore concrétisé. Il est essentiel d'améliorer la qualité des débats sur la mondialisation, pour qu'ils soient plus profonds et plus exhaustifs. Il est tout aussi important de déterminer la forme optimale à donner aux débats à venir sur ce thème, en prévision de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de l'application de la Déclaration du Millénaire qui aura lieu en 2005. Cet examen portera sur de nombreux aspects de la mondialisation qui sont actuellement débattus en rapport avec divers secteurs économiques.

90. La Fédération de Russie demande l'augmentation de l'aide internationale dans le domaine de la migration internationale, notamment à travers une coopération accrue entre les pays d'origine, de transit et de destination, et l'intensification des efforts en vue de protéger les droits des migrants, ainsi que le respect des législations nationales par tous les pays. L'amélioration de la coopération régionale établit des bases importantes pour régler les processus migratoires. Le programme d'action approuvé à la Conférence de Genève de 1996 sur les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées et sur les questions de migration et d'asile, qui se concentrait sur les pays de la

Communauté des États indépendants (CEI), a créé une base solide pour la coopération entre les pays de la CEI, d'autres États intéressés, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales de la région.

91. Il est impossible de résoudre les problèmes de la migration sans tenir compte du contexte économique et politique et sans analyser les causes profondes de ces problèmes. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut éviter d'adopter des solutions superficielles, non viables et parfois nuisibles. Autrement dit, on peut compter que le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur la migration internationale et le développement, prévu pour 2006, sera un débat très intéressant, car il prévoit l'examen de nombreux aspects de la migration internationale et du développement en mettant l'accent sur la nécessité de canaliser les processus migratoires, et l'analyse des causes et des tendances de ces processus et de leur influence sur la situation socioéconomique des pays d'origine, de transit et de destination. Face à la menace croissante du terrorisme, il importe de disposer d'informations fiables et détaillées sur les migrations internationales et de normes unifiées qui permettent de recevoir des données statistiques internationales complètes et comparables que les services nationaux de statistiques puissent échanger.

92. La Fédération de Russie donne la priorité à la collaboration internationale pour la prévention et l'élimination de la corruption, du blanchiment des capitaux et du transfert illicite de fonds. Elle appuie également l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils accélèrent la signature et la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption et qu'ils en assurent le plus tôt possible l'entrée en vigueur. Elle appuie également les accords du Sommet des Huit tenu à Sea Island sur l'approbation de lois et de procédés pour détecter, saisir et restituer les fonds provenant d'actes de corruption, contrer les effets de la corruption dans les États touchés et restituer les actifs acquis de façon illicite aux pays d'origine.

93. La Fédération de Russie a pris des mesures pour lutter contre la corruption aux niveaux national et régional, qui ont été saluées par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Il convient de souligner l'initiative de créer en Asie centrale un groupe régional semblable au GAFI. Divers pays membres de la CEI se sont déclarés prêts à adhérer à ce groupe.

94. L'aide aux pays à économie en transition reste une tâche fondamentale, principalement pour permettre à ces pays de réaliser leur développement socioéconomique et les objectifs du Millénaire pour le développement et pour assurer leur intégration à l'économie mondiale. Les pays à économie en transition ont fait des progrès importants sur la voie de la libéralisation de leurs marchés et de l'intégration au système commercial mondial, notamment par leur entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Leurs économies, notamment celles des pays membres de la CEI, montrent des signes encourageants de reprise. On note un développement du commerce, y compris du commerce intrarégional; les barrières commerciales ont été éliminées; et certains de ces pays sont devenus d'importants bénéficiaires d'investissements étrangers directs. D'autres, en revanche, comme les pays plus petits de la CEI, se heurtent encore à des difficultés à cet égard, ce qui engendre des inégalités. C'est pourquoi, comme il a été indiqué lors du dialogue avec le Conseil économique et social à la Deuxième commission, pour beaucoup de pays de la CEI, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement reste incertaine.

95. La Fédération de Russie demande instamment que soient redoublés les efforts pour aider les pays à économie en transition, surtout ceux qui en ont le plus besoin, selon leurs besoins et leurs objectifs nationaux. La coopération dans les secteurs prioritaires doit contribuer non seulement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi au renforcement de la capacité de ces pays en tant que donateurs. La Fédération de Russie appuie l'approbation d'une résolution de l'Assemblée générale sur ce point, afin de résoudre ces problèmes.

96. **M. Wenlong** (Chine), après avoir appuyé la déclaration présentée par le représentant de l'État du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la mondialisation est le résultat naturel du développement économique mondial et une condition objective du progrès des forces productives et du progrès scientifique et technologique. La mondialisation contribue à optimiser la distribution des facteurs économiques à l'échelle mondiale, accroît le rendement économique et intensifie le développement des forces productives. Toutefois, il comporte aussi des risques et peut avoir des effets négatifs. Les pays développés, avec leurs avantages économiques, scientifiques et technologiques et un système

économique relativement sain, occupent une position dominante qui leur permet d'établir les « règles du jeu » dans le domaine économique international et par là même, de profiter le plus de la mondialisation. En revanche, les pays en développement, limités par leur niveau de développement et par un ordre économique international injuste, sont de plus en plus touchés par les effets négatifs de la mondialisation, voire de plus en plus marginalisés. Le processus de mondialisation creuse le fossé qui sépare le Nord du Sud et accentue la polarisation, ce qui empêche le développement sain et équilibré de l'économie mondiale et fait peser une menace pour la paix et la stabilité du monde.

97. Or, la mondialisation devrait contribuer au développement et à la prospérité de tous, et ses dividendes devraient être distribués équitablement. Il importe que la mondialisation profite à tous les pays, qu'elle contribue au bien-être de l'ensemble de l'humanité et qu'elle facilite la coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature. Pour ce faire, il convient de restructurer l'ordre économique international, qui se caractérise par l'inégalité, afin de répondre aux besoins qu'impose la mondialisation de l'économie. Tous les pays du monde, grands ou petits, forts ou faibles, ont le droit de participer pleinement aux décisions concernant les questions économiques mondiales et à la définition de règles pertinentes. Il est essentiel de promouvoir l'instauration d'un régime financier et commercial international ouvert, juste et rationnel, qui permette de réduire les risques auxquels s'exposent les pays en développement lorsqu'ils s'intègrent au processus de mondialisation. Les Nations Unies, en tant qu'organisation mondiale la plus représentative, doit montrer la voie à suivre dans l'orientation et la réglementation de ce processus. Par ailleurs, il importe également de créer un nouveau type de relations entre le Nord et le Sud. Tous les membres de la communauté internationale doivent agir dans un esprit d'interdépendance et de partage des responsabilités et des risques, procéder à des échanges et prendre des initiatives de coopération amples et efficaces. Il incombe aux pays développés d'accroître leur appui et leur aide aux pays en développement, d'alléger le fardeau de la dette de ceux-ci, d'éliminer les obstacles au commerce, d'accélérer le transfert de ressources financières et technologiques et de réduire progressivement les inégalités du développement.

98. La Chine est disposée à collaborer avec d'autres pays afin de promouvoir la création d'un nouvel ordre

économique international juste et équitable, afin d'orienter et de gérer comme il convient le processus de mondialisation, de répartir les ressources mondiales de façon équitable et impartiale, d'éliminer peu à peu la pauvreté, de réduire les différences entre le Nord et le Sud, de favoriser le développement de tous les pays et leur accession à la prospérité, de faciliter le développement équilibré, stable et durable de l'économie mondiale et de contribuer à faire en sorte que la mondialisation apporte des bienfaits réels à l'ensemble du monde.

99. En ce qui concerne la migration internationale et le développement, l'orateur estime que la migration est un phénomène qui existe depuis l'antiquité et qui résulte de l'évolution économique et du progrès social. Les mouvements ordonnés de population favorisent la paix et la prospérité mondiales. Dans le cadre de la mondialisation, les mouvements de personnes entre pays et régions se sont faits plus fréquents et les déplacements de travailleurs à l'échelle internationale se sont multipliés. En raison de la pénurie et du coût élevé de leur main-d'œuvre interne, les pays développés ont davantage besoin de main d'œuvre étrangère. Les pays en développement, où abondent les ressources humaines et où le coût de la main d'œuvre est relativement faible, ont besoin d'exporter leurs travailleurs. Dans la mesure où les pays intéressés coopèrent et adoptent des politiques d'immigration adéquates, cette situation bénéfique pour tous peut se traduire par un développement commun.

100. Ces dernières années, le problème de l'immigration illégale s'est aggravé, ce qui a eu des effets négatifs sur le développement économique et social ainsi que sur l'ordre social et la sécurité des pays. Pour résoudre ce problème, il importe de promouvoir le développement commun et de réduire les différences entre riches et pauvres. La Chine a adopté des politiques et des mesures positives et efficaces pour promouvoir la migration légale et freiner la migration illégale, et elle est disposée à partager les leçons de son expérience et à coopérer avec le reste de la communauté internationale afin de maintenir la stabilité et de promouvoir le développement de tous.

101. En ce qui concerne la prévention et la répression de la corruption et du transfert de fonds d'origine illicite et le rapatriement de ces actifs aux pays d'origine, le Gouvernement de la Chine accorde beaucoup d'importance à la lutte contre la corruption et a promulgué des lois et mis en place des mécanismes afin

de prévenir et de combattre la corruption. Elle participe en outre activement à la coopération internationale pour la lutte contre la corruption et la rédaction de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le 10 décembre 2003, la Chine a signé cette convention.

102. Enfin, l'orateur évoque certains des obstacles mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. En raison de l'absence de mécanisme de coopération internationale en matière judiciaire, il est difficile d'extrader les personnes soupçonnées de corruption qui ont fui à l'étranger avec le produit de leur délit. Cette situation ne facilite pas la lutte contre la corruption et, dans une certaine mesure, encourage à commettre ces délits. La Chine exhorte la communauté internationale à renforcer la coopération internationale en matière de justice afin de juger les coupables de délits de corruption, de saisir le produit de leurs délits et de restituer les biens aux pays d'origine et d'éliminer une fois pour toutes la possibilité pour ces coupables de trouver refuge en d'autres lieux. Par ailleurs, sur un pied d'égalité, dans le respect mutuel et l'intérêt de tous et conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres instruments internationaux, la communauté internationale doit donner la priorité à la création de capacités dans les pays en développement, en évitant la politisation et la pratique du deux poids deux mesures à l'égard de la corruption.

103. **M. Duong Hoai Nam** (Viet Nam) déclare que sa délégation souscrit aux déclarations présentées par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par l'Indonésie au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et souligne que l'importance de la présente réunion tient au fait que les négociations internationales sur la mondialisation sont au point mort et que, d'une façon générale, les engagements internationaux ne sont pas honorés. On ne peut nier que pour certains pays, l'intégration à l'économie mondiale a été un moyen important de promouvoir la croissance économique, le développement et le recul de la pauvreté. Cette intégration a permis de relever le niveau de vie des populations de nombreuses régions du monde. Les pays en développement ont pris plus d'importance dans le commerce mondial, et nombre d'entre eux ont vu s'accroître le volume de leurs exportations de produits manufacturés et de services par rapport à leurs exportations traditionnelles de produits de base. Cependant, ces dernières années, le progrès de cette

intégration a été inégal, et les pays du Sud n'ont pas tiré les mêmes avantages de la mondialisation que les pays développés. Les pays en développement, y compris pratiquement tous les pays les moins avancés, ont vu se réduire leur part du commerce international et courent le risque de voir s'accroître leur marginalisation. Les raisons de cette évolution sont complexes et comprennent des problèmes structurels et les inefficacités de leurs politiques et de leurs institutions, mais elles résident avant tout dans le traitement injuste et les politiques protectionnistes des pays développés.

104. Le protectionnisme des pays développés reste un obstacle important, surtout dans les domaines où les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif, comme ceux des produits agricoles, des biens manufacturés et des services à forte densité de main d'œuvre. La protection de l'agriculture dans les pays développés, exercée par le biais de tarifs douaniers et de subventions, cause un grave préjudice à la production et l'exportation de produits agricoles des pays en développement en abaissant les prix et en empêchant le développement des marchés.

105. La protection des biens manufacturés et des produits de l'aquaculture dans les pays développés nuit également à de nombreux produits des pays en développement qui exigent une forte densité de main d'œuvre. Pour diverses raisons, les régimes actuels d'octroi de traitement préférentiel aux pays en développement n'ont été ni adéquats ni efficaces. Souvent, ces régimes excluent les produits les plus importants pour les pays en développement, pour lesquels ces pays jouissent d'un plus gros avantage, ou leur offrent un traitement moins généreux pour ces produits.

106. Le commerce est le moteur du développement durable, et l'amélioration de l'accès des pays en développement aux marchés permettrait à ces pays d'utiliser le commerce pour promouvoir leur développement ou pour combattre la pauvreté. L'accès aux marchés sans tarifs ni quotas procurerait de gros avantages à ces pays moyennant un coût minime pour le reste du monde. Les récentes initiatives de l'Union européenne et d'autres pays d'ouvrir leurs marchés représentent un pas important, quoique pour être vraiment efficaces, ces mesures doivent être permanentes, porter sur tous les produits et s'accompagner de règles simples et transparentes. Une telle ouverture donnerait aux pays en développement la

confiance nécessaire pour poursuivre leurs difficiles réformes à l'échelon national et permettrait d'assurer une utilisation efficace de l'allègement de la dette et des flux d'aide.

107. Le Viet Nam fait sienne l'idée exprimée dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle, pour réussir dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le processus de mondialisation doit se dérouler et se gérer d'une façon plus transparente et équitable qui profite à tous. Les pays développés et la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour éliminer les obstacles au commerce, afin que les pays en développement puissent renforcer leur économie et participer plus activement au commerce mondial, et afin de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

108. Ces dernières années, le Viet Nam s'est efforcé d'accélérer son intégration à l'économie mondiale, et a obtenu des succès importants, tels qu'un taux de croissance élevé et des progrès rapides dans la lutte contre la pauvreté, et il a fait preuve d'une ferme volonté d'intégrer la Stratégie générale de réduction de la pauvreté et de croissance dans les plans de développement à l'échelon local et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Viet Nam attache une grande importance à la mondialisation et à la libéralisation du commerce et se prépare activement à entrer à l'OMC et à renforcer la coopération internationale et la coopération Sud-Sud.

109. Malgré ces progrès, le Viet Nam reste aux prises avec des difficultés, liées notamment au faible niveau de compétitivité de son économie, à l'insuffisance de ses ressources nationales, aux grandes disparités de développement entre les régions, les districts et les groupes sociaux et à une infrastructure déficiente, surtout dans les zones montagneuses. C'est pourquoi il s'associe à la Déclaration ministérielle de la 28^e réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, dans laquelle est lancé un appel aux pays développés, aux institutions financières et commerciales internationales et aux organisations du système des Nations Unies pour qu'ils appliquent les propositions et recommandations de la Déclaration, afin que la mondialisation soit plus inclusive et équitable pour tous les peuples du monde.

110. **M. Akinsanya** (Nigéria) félicite la Norvège pour son rapport sur les alliances mondiales pour le développement et en particulier pour avoir fait état des obligations et responsabilités mutuelles des pays en développement et des pays développés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

111. La mondialisation est un phénomène inévitable et irréversible, mais ses bienfaits sont distribués de façon très inégale, accentuant les différences entre riches et pauvres, tant à l'intérieur d'un même pays que d'un pays à un autre. L'une des conséquences directes de cette inégalité de traitement est la marginalisation de l'Afrique au sein d'un système mondial intégré et interdépendant.

112. Les migrations massives sont une manifestation des dimensions et conditions diverses du développement. La relation entre la migration et le développement est très complexe. L'orateur félicite le système des Nations Unies et d'autres institutions pertinentes pour les diverses activités et initiatives lancées pour relever les défis de la migration. Si, à long terme, celle-ci offre des avantages, elle entraîne également la perte de travailleurs formés et professionnellement qualifiés, notamment dans le secteur de la santé, ce qui préoccupe vivement les pays en développement.

113. La Commission a entendu des arguments et des déclarations qui donnent l'impression que les pays en développement bénéficient de la migration, notamment à travers les envois de fonds des travailleurs émigrés. Malheureusement, dans certains cas, ces envois de fonds sont devenus la deuxième source de financement extérieur après l'investissement étranger direct, ce qui indique que dans ces cas, l'aide publique au développement est insignifiante. S'il est vrai que ces envois de fonds peuvent réduire la pauvreté immédiate dans les familles qui les reçoivent, leur rôle dans la promotion du développement national est plus douteux du fait de son caractère privé et parce que, en général, ces fonds ne sont pas investis dans des projets à long terme.

114. Néanmoins, l'orateur estime que les pays en développement ne doivent pas renoncer à leur engagement à appliquer des politiques macroéconomiques adéquates, à accroître l'investissement dans les services publics et à gérer leurs ressources de façon prudente et durable. Les pays

développés et autres intéressés doivent pour leur part appuyer cette tâche en créant un contexte favorable, en apportant des ressources nouvelles et additionnelles et en éliminant les obstacles au développement durable, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés, l'annulation de la dette, le renforcement des capacités et la lutte contre le VIH/sida.

115. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le manque de cohérence des politiques à tous les niveaux est un grave obstacle au développement. Il n'y a pas de doute que la cohérence des politiques aux niveaux national et mondial, combinée à la coordination des politiques financière, monétaire et technologique à l'échelle internationale donnerait un nouvel élan aux stratégies nationales de développement. Le Nigéria estime que le débat sur la mondialisation doit consister en un dialogue ouvert entre les parties et non pas, comme c'est le cas actuellement, en un « dialogue de sourds ».

116. Il faut effectuer une étude analytique de la migration et organiser une conférence mondiale afin d'améliorer la prise de conscience de ses enjeux. Le Nigéria se félicite de la décision de l'Assemblée générale d'organiser en 2006 un dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, attend avec intérêt les conclusions de la Commission mondiale sur les migrations internationales et espère que le prochain rapport tirera profit du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

117. Depuis le dernier débat, le Nigéria a présenté un rapport sur les mesures prises pour combattre la corruption, en application des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et comme expression de sa volonté d'appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Nigéria félicite les pays qui ont présenté des rapports, demande à ceux qui ne l'ont pas fait de présenter de tels rapports le plus tôt possible, et encourage les pays qui n'ont pas signé la Convention à le faire.

118. La lutte contre la corruption exige un esprit de coopération, car les efforts nationaux à eux seuls ne sont pas suffisants. La prévention de la corruption et le recouvrement et le rapatriement du produit de la corruption sont des tâches très difficiles. Le Nigéria accueille avec satisfaction l'initiative du secrétariat du Commonwealth d'établir un groupe de travail sur le

rapatriement des actifs et félicite les chefs de gouvernement du Commonwealth de leur Déclaration d'Aso Rock sur le développement et la démocratie, adoptée lors du sommet tenu à Abuja (Nigéria), par laquelle ils ont promis un maximum de coopération entre les États du Commonwealth afin de récupérer les actifs acquis de façon illicite et de les restituer au pays d'origine. Le Nigéria se félicite également des mesures prises par les Ministres de la justice et de l'intérieur du Groupe des Huit à la réunion tenue récemment à Washington au sujet du recouvrement des actifs.

119. Le peu de coopération qu'a reçue le Nigéria de certains pays en ce qui concerne les fonds soustraits de son trésor et déposés dans des banques de ces pays témoigne des difficultés de recouvrement des actifs. À ce propos, le Nigéria se félicite de ce que le rapport du Secrétaire général propose des solutions possibles à certains des problèmes signalés dans le rapport précédent, et rappelle que la coopération dans la lutte contre le terrorisme profite à toute la communauté internationale, car la corruption peut alimenter les conflits, saper la démocratie et financer le terrorisme.

120. Enfin, le Nigéria approuve l'importance prioritaire que le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime attache à la coopération technique en vue de promouvoir la signature et la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et se félicite en particulier de l'achèvement du guide législatif pour la prompte ratification et application de la Convention, et invite les États membres à consentir au Bureau les fonds nécessaires à l'exécution de son mandat.

121. **M Krasnov** (République du Bélarus) reconnaît qu'il faut donner une orientation plus sociale au processus de mondialisation et accueille avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé « Pour une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous », préparé sous les auspices de l'Organisation internationale du travail (OIT).

122. Un grand nombre des recommandations qui figurent dans ce rapport ont déjà été mises en pratique au Bélarus, à commencer par la nouvelle orientation donnée à la politique macroéconomique afin de répondre aux besoins d'emploi des citoyens et d'accroître la compétitivité des entreprises et de l'économie dans son ensemble. À ce propos, le Bélarus appuie le projet de résolution de l'Assemblée générale proposé par la Finlande et la Tanzanie, visant à

déterminer les modalités d'application des dispositions et des conclusions du rapport de la Commission mondiale. En particulier, il souscrit aux dispositions du projet de résolution concernant l'examen des conclusions et recommandations du rapport, dans le cadre de l'examen général qui aura lieu en 2005 de l'application de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et de l'examen dix ans après le Sommet mondial sur le développement social.

123. L'intégration des économies en transition à l'économie mondiale fait partie intégrante du processus de mondialisation. Ce processus et l'aboutissement de la transition vers une économie de marché sont de la plus haute importance pour les pays de l'Europe centrale et orientale et la CEI.

124. Le rapport du Secrétaire général (A/59/301) évalue les progrès de l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale et analyse les problèmes qui se posent à ce groupe de pays. Lors du débat général qui a eu lieu avant la publication de ce rapport, la délégation du Bélarus avait attiré l'attention sur les grandes disparités entre les pays de l'Europe centrale et orientale et la CEI en ce qui concerne le niveau de développement économique et social et le degré d'intégration à l'économie mondiale, mentionnées dans le rapport. La plupart des pays de la CEI ont été classés dans le groupe de pays au revenu par habitant le plus faible. D'après le rapport, le pourcentage de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue dans ces pays varie entre 12 et 19 %. La réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale reste une tâche urgente pour ces pays, ainsi que pour la plupart des États de l'Europe du Sud-Est. En outre, ces pays sont de plus en plus tributaires de l'aide financière et économique internationale.

125. D'après le rapport du Secrétaire général, 10 pays à économie en transition n'ont toujours pas adhéré à l'OMC. L'expérience du Bélarus et des pays voisins montre que les obligations qui incombent à ces pays dépassent leur capacité économique et, d'une façon générale, mettent en doute les avantages de leur participation au système de commerce multilatéral, situation qui n'est pas normale et à laquelle il convient de remédier.

126. Par conséquent, le Bélarus est convaincu que les organes des Nations Unies ne peuvent ignorer les

difficultés dans lesquelles se débattent les pays à économie en transition.

127. Vu la rapidité des processus d'intégration observés en Europe et l'influence de plus en plus grande qu'exerce l'Union européenne sur le développement économique des pays de la région, il y aurait lieu de modifier la structure et les modalités de l'aide que les organisations internationales apportent aux pays à économie en transition en fonction des progrès de chacun vers l'intégration à l'économie mondiale et sur la voie du développement social et économique. Il conviendrait de déterminer le niveau et le type optimaux d'aide à apporter à chacun des pays. Les organismes qui participent aux activités opérationnelles des Nations Unies dans ce domaine, à savoir la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) et de la CNUCED, devraient jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

128. Le Bélarus estime que l'orientation de l'aide internationale vers l'appui aux priorités et aux programmes nationaux de développement doit être l'une des priorités de toute aide internationale productive à un État quel qu'il soit. Une telle optique devrait guider les activités de tous les organismes spécialisés, fonds et programmes du système des Nations Unies visant un pays donné. Le Bélarus a l'intention d'appuyer cette approche lors de l'élaboration de la résolution sur l'intégration des pays à économie en transition à l'économie mondiale et des négociations sur le projet de résolution sur l'examen triennal de la politique et des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

129. Le Bélarus place de grands espoirs dans l'application par la CNUCED des dispositions du Consensus de São Paulo, notamment en ce qui concerne la nécessité que la CNUCED apporte une assistance technique aux pays en développement et aux pays à économie en transition sur les questions relatives à l'adhésion à l'OMC. Le Bélarus espère que l'OMC continuera de prêter assistance dans ce domaine.

130. La CEE-ONU, le PNUD et les institutions de Bretton-Woods devraient accorder une attention particulière aux questions relatives à l'aide aux pays à économie en transition pour la création de conditions propices à l'investissement direct. Malheureusement, en 2003, l'investissement étranger direct a diminué dans ces pays, alors que beaucoup d'entre eux offraient

pourtant des conditions favorables aux capitaux extérieurs et, dans certains cas, des conditions plus intéressantes qu'aux capitaux intérieurs.

131. La question de la pleine participation des pays à économie en transition au processus de décision des organisations internationales les plus importantes reste d'actualité. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont pris des mesures concrètes positives à cet égard, et le Bélarus espère que cette tendance se maintiendra.

132. Enfin, l'orateur fait mention des particularités de la politique macroéconomique du Bélarus. D'après le rapport du Secrétaire général, le Bélarus est l'un des pays où l'économie est dominée par le secteur public. En vérité, la politique macroéconomique du Bélarus combine l'initiative privée et le jeu de la concurrence avec une participation active de l'État au processus de réforme, afin de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources disponibles et de maintenir un solide filet de protection sociale. Le Gouvernement crée les conditions nécessaires à la promotion des petites et moyennes entreprises, tout en accordant une attention prioritaire aux grandes entreprises qui apportent une solution aux problèmes de la croissance économique, du plein emploi et du maintien de la compétitivité du pays sur les marchés internationaux. Les indices économiques ont confirmé la sagesse de cette politique. Au cours des années 1997-2003, le Bélarus a réussi à accroître son produit intérieur brut de 6,5 % par an, alors que, d'après les statistiques de la CNUCED, la croissance de cet indice n'a été que de 3,7 % pour les pays à économie en transition, de 2,3 % pour les pays développés et de 2,6 % à l'échelle mondiale. Au cours des neuf premiers mois de 2004, le PIB a progressé de 10,8 %.

133. Cela dit, il reste nécessaire d'appuyer et d'accompagner par un apport d'aide internationale les initiatives lancées à l'échelon national par le Gouvernement du Bélarus, au même titre que celles des autres pays à économie en transition.

134. C'est pourquoi le Bélarus appuiera l'adoption d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur l'intégration des pays à économie en transition à l'économie mondiale.

135. Le Bélarus souscrit à l'appel lancé à tous les pays par la CNUCED, lors de sa 11^e session, de ne pas recourir, dans les relations économiques internationales, à la menace de mesures unilatérales qui

vont à l'encontre des règles de droit international communément acceptées et ne favorisent pas la confiance entre les États.

136. **M. Bodini** (Saint-Marin) souligne que jamais des opinions aussi nombreuses et aussi diverses n'ont été exprimées au sujet de la mondialisation et de ses conséquences, bonnes ou mauvaises, pour beaucoup de pays et leurs habitants. Alors qu'il y a quelques années, on pensait avec idéalisme que la mondialisation apporterait avec elle la prospérité, la connaissance et la paix, beaucoup considèrent aujourd'hui que les générations à venir ont devant elle un avenir qui n'est guère prometteur. En vérité, la mondialisation ne se réduit pas au simple transfert de technologie et de capitaux, mais est plutôt le résultat instantané d'une équation très complexe, comprenant des centaines, voire des milliers de variables qui peuvent changer du jour au lendemain de façon imprévisible.

137. Un exemple de ces variables est donné par les prix du pétrole, qui ont atteint des niveaux sans précédent. Si la menace de récession pèse sur les pays importateurs de pétrole, la hausse des prix du pétrole engendre par ailleurs un excédent de revenus que les pays peuvent utiliser pour améliorer le niveau de vie de leurs citoyens, pour créer un contexte plus démocratique à l'échelon national, pour explorer des gisements plus profonds et pour créer des emplois et de la richesse dans des régions où l'extraction du pétrole était jusque là prohibitive.

138. Les prix sont fonction du jeu de l'offre et de la demande, qui est lui-même conditionné par des facteurs externes imprévisibles, tels qu'un hiver très rigoureux ou un été caniculaire, la destruction de l'infrastructure de base utilisée pour l'extraction par les guerres, les catastrophes naturelles, des actes de terrorisme, ou par des changements du contexte politique dans les pays exportateurs de pétrole, entre autres. Parmi les devises utilisées dans les échanges commerciaux, l'euro, par exemple, est resté fort ces dernières années, malgré la contraction des économies de certains pays européens importants, prisonnières d'un modèle économique qui avait connu son heure de gloire au lendemain de la Deuxième guerre mondiale mais apparaît aujourd'hui dépassé et trop rigide pour le XXI^e siècle. La plupart des économistes sont pessimistes au sujet de l'avenir de l'Europe : l'euro reste fort, mais cette force même nuit aux exportations et accentue le processus de stagnation du continent. Pourquoi l'euro reste-t-il fort? Il n'est pas facile de

répondre à cette question, mais il s'agit sans doute d'un effet de la mondialisation.

139. L'économie de certains pays en développement importants connaît une croissance vertigineuse. Que se passera-t-il si cette croissance se ralentit ou s'arrête? Comment réagiront les millions ou les milliards de citoyens de ces pays s'ils voient disparaître leur espoir d'une vie meilleure et plus prospère? Et quels seraient les effets d'une telle situation pour le reste du monde?

140. L'âge de l'information apporte avec lui son cortège d'effets positifs et négatifs. D'une part, le transfert d'informations utiles et vraies a des effets miraculeux, et d'autre part, le risque de diffusion d'informations indécentes et fausses permet à quelques-uns de manipuler des multitudes d'êtres. Il n'est guère facile de dire si la mondialisation est une bénédiction ou une malédiction, car pas même les plus grands mathématiciens, économistes et politologues ne peuvent prédire le résultat d'une équation aussi complexe.

141. Le Gouvernement et le peuple de Saint-Marin estiment que la responsabilité sociale, la démocratie authentique et la transparence sont les devoirs fondamentaux de chacun des membres du système des Nations Unies. Ils souscrivent à la conclusion du rapport du Secrétaire général selon laquelle la responsabilité commune est au centre de la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000. Beaucoup de choses ont changé depuis le Sommet du Millénaire, et plus encore depuis l'adoption de la Charte. Cependant, les principes de l'interdépendance et de la responsabilité commune restent fondamentaux.

142. Saint-Marin estime que les Nations Unies sont aujourd'hui plus que jamais l'intermédiaire idéal pour redresser les déséquilibres qui sont la conséquence inévitable de la mondialisation, dans un contexte multilatéral et de façon responsable, équitable et judicieuse.

La séance est levée à 18 h 10.